



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 56587

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les structures d'aide à domicile pour l'application de l'accord d'annualisation du temps de travail signé en 1997 par les partenaires sociaux de la branche concernée. La loi du 19 janvier 2000 relative aux 35 heures oblige en effet à intégrer la moyenne annuelle des dépassements horaires dans le contrat de travail de base des salariés à temps partiel. Or, cette contrainte est inadaptée au secteur de l'aide à domicile qui emploie près de 80 % de son personnel à temps partiel pour répondre aux besoins des personnes aidées avec toute la souplesse nécessaire. Il souhaiterait donc savoir quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre afin de remédier à ces difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56587

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 248